

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi sept octobre à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **97**

Nombre de membres présents : **56**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

Délégués titulaires : Mme BARILLON - M. BERTHAUX - Mme BONAMY - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - M. DIVIER - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST - M. GOUTTE - M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LE LAN - M. LECERF - M. PINTHIER - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - Mme RIBALTA - M. ROBERT - M. SIMAR.

Délégués suppléants : M. BONNE - Mme LEFEVRE - M. VARIN.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

Délégués titulaires : M. COOL - M. GUILLOT - M. MARIE - Mme NOGUES - Mme REVERT - M. TISSIER - M. VIGAN.

Délégué suppléant : M. BENARD.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS - M. GERMAIN - Mme GRANA - Mme LELIEVRE - M. PAZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

Délégués titulaires : M. DENOYELLE.

Délégué suppléant : M. LANDREIN.

⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**

Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ - M. VALENTIN.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**

Délégués titulaires : M. ALIMECK - M. BLAIS - M. DEWAELE - M. GUILLEMOT - M. LE BRET (18h00 à 19h15) - M. LEBRETHON

Délégué suppléant : M. DELILE (19h15 à 19h45).

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**

Délégués titulaires : M. OUIN.

Délégué suppléant : M. FURON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1014 251402681

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

SYVEDAC
Pour l'autorité compétente par délégation
Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles
02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

Délégués titulaires : M. ADAM – M. BAIL – M. BERNARD – M. BOURGUIGNON – Mme BRIAND – Mme BURGAT – M. CHRETIEN – M. DESVAGES – Mme DIOUF – M. ESCACH – M. FIQUET – Mme LEGRAND – M. LESELLIER (Décédé) – M. LIZORET – M. LOUVEL – M. MARIE – M. MATA – M. MATHON – M. MONTONI – M. RENOUF – M. RIVOIRE – Mme SASSIER – M. SERÉE – Mme THOMAS – M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

Délégués titulaires : M. BRIARD – M. CHEDEVILLE – Mme DESHAYES – M. GALLIER – M. GILAIN – Mme LAMY – M. LOUIS – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

Délégués titulaires : M. DELAHAYE – M. DUPONT-FEDERICI.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

Délégué titulaire : M. HILBÉ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

Délégué titulaire : Mme BLANCHER – M. GOBE – M. MAUGER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**

Délégués titulaires : M. AMILCAR – M. GUILLEMETTE – Mme LONCLE – M. PESQUEREL.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

Délégués titulaires : M. GOBERT – M. LANGLOIS – M. SIX – M. WILLAUME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Syvedac
Pouvoir compétent par délégation

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N°2025 / 11

ETUDE DE CARACTERISATION, DE SENSIBILISATION ET CREATION DE SUPPORTS DE
COMMUNICATION POUR AMELIORER LA QUALITE DU TRI ET LA COMPOSITION DES
DECHETS ET ASSIMILES DU TRI ET LA COMPOSITION DES DECHETS ET ASSIMILES

LOTS 1 A 4

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation
d'attributions au Président ;

Vu l'adoption du PLPDMA 2024-2030 par le Comité syndical du 11 juin 2024,
PLPDMA qui prévoit, à l'horizon 2030, un objectif de réduction de 6% de la quantité
des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les objectifs de valorisation
suivants :

- Détourner de la poubelle grise (ordures ménagères résiduelles) vers les
points de collecte de verre 2 kg/hab./an d'emballages en verre sur les
12 kg constatés en 2022 (année de référence) ;
- Détourner de la poubelle grise vers la poubelle jaune 10 kg/hab./an
d'emballages et papiers sur les 67 kg constatés en 2022 ;
- Abaisser le taux de refus de la collecte sélective (erreur de tri dans le bac
jaune) à 20% maximum (contre 23,1% en 2022).

Vu la mise en fonctionnement du centre de tri Normantri fin 2025 et la nécessité de
réduire les erreurs de tri pouvant entraîner des coûts supplémentaires et
présenter un danger pour la sécurité des agents de collecte et de tri, ainsi que
pour l'intégrité des installations ;

Vu l'appel à projet 2023 lancé par CITEO pour accompagner les collectivités pour
améliorer la qualité du tri, appel à projet dont le SYVEDAC est lauréat pour les
leviers E « Baisse du taux de refus en entrée de centre de tri » et F « Plan de
communication », et qui permettra au SYVEDAC de percevoir un soutien de 60% du
montant total des dépenses éligibles dans la limite du plafond de 500 k€ jusque
juin 2016 ;

Vu la délibération du comité syndical du 8 octobre 2024 approuvant la constitution
d'un groupement de commandes permanent pour la réalisation de

Accusé de réception - caractérisation de déchets, groupement entre :

014-251402681-20251007-251007_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- SYVEDAC, coordonnateur
- Communauté urbaine Caen la Mer
- Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge
- SMICTOM de la Bruyère
- Communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- Communauté de Communes Pays de Falaise

Vu la consultation pour les prestations « Etude de caractérisation, de sensibilisation et création de supports de communication pour améliorer la qualité du tri et la composition des déchets assimilés », lancée selon la procédure adaptée le 12 mai 2025 avec une date de remise des offres fixée au 12 juin 2025 à 12h, marché en groupement de commandes comprenant 5 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Sensibilisation par le déploiement d'opérations de terrain et diagnostics de locaux poubelles
02	Réalisation d'outils de communication
03	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles
04	Caractérisation des collectes sélectives
05	Caractérisation des encombrants

Vu les offres reçues pour les lots :

- Lot 1 « Sensibilisation par le déploiement d'opérations de terrain et diagnostics de locaux poubelles »

Candidats
TERRAVOX (75)
CAUSE A EFFET (75)
VERDICITE (93)

- Lot 2 « Réalisation d'outils de communication »

Candidats
MINI DOC (35)
LES RAISONNE.E.S (35)
ROUGE VIF (78)
SYNAPSE – IMAGE IN France (14)
UNIK STUDIO GRAPHIQUE (14)
ASGARD (14)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- Lot 3 « Caractérisation des ordures ménagères résiduelles » et lot 4 « Caractérisation des collectes sélectives »

Candidats
AUSTRAL (51)
ECOGEOS (62)
OPTAE (69)
VERDICITE (93)

- Lot 5 « Caractérisation des encombrants »

Candidats
VERDICITE (93)
AUSTRAL (51)
OPTAE (69)

Vu le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2025 ;

DECIDE

1°) De confier le lot n°1 – marché n°25D012 :

« Sensibilisation par le déploiement d'opérations de terrain et diagnostics de locaux poubelles »

à la société VERDICITE (20 rue Voltaire, 93 100 Montreuil)

pour un coût global estimé à 597 087,12 € HT

2°) De confier le lot n°2 – marché n°25D013 :

« Réalisation d'outils de communication »

à la société ROUGE VIF (6 impasse de Toulouse, 78000 Versailles)

pour un coût global estimé à 86 400 € HT

3°) De confier le lot n°3 – marché n°25D014 :

« Caractérisation des ordures ménagères résiduelles »

à la société ECOGEOS (3 rue du colonel Touny, 62 000 ARRAS)

pour un coût global estimé à 274 540,00 € HT

4°) De confier le lot n°4 – marché n°25D015 :

« Caractérisation des collectes sélectives »

à la société ECOGEOS (3 rue du colonel Touny, 62 000 ARRAS)

pour un coût global estimé à 131 040,50 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



5°) De déclarer sans suite le lot n°5 et de le relancer :

« Caractérisation des encombrants »

L'entreprise AUSTRAL a été informée le 08/07/2025 que son offre était retenue ; elle a malheureusement notifié au SYVEDAC, par courrier en date du 17/07/2025, qu'elle souhaitait le retrait de son offre.

6°) Il est précisé que les marchés, lots 1 à 4 :

- Sont des accords-cadres à bon de commandes ;
- Sont conclus pour une période initiale de la notification (début août 2025) jusqu'au 31 décembre 2026, avec reconduction possible du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2028.
- Les montants ci-dessus sont pour toute la durée du marché, période de reconduction incluse.

7°) D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original

A Colombelles, le :

08 SEP. 2025


Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20251007-251007_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

